

<p>D 24-07</p> <p>DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION DE HOULGATE RD513 – PHASE 1.</p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Catherine POULAIN : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Joanna DE KERGORLAY</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Annie DUBOS informe les membres du Conseil Municipal que la commune de HOULGATE, en étroite collaboration avec le Département du CALVADOS, a entrepris un projet de requalification visant à améliorer l'entrée d'agglomération de la Route Départementale 513.

Cette opération a été formalisée par une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et consiste à :

- Améliorer les conditions de confort et de sécurité pour les piétons et les cyclistes ;
- Créer une liaison cyclable qui s'inscrit dans le cadre de la Vélomaritime ;
- En matière de sécurité routière, réduire les risques d'accidents et à apaiser la circulation sur la RD513. Les aménagements prévus, tels que la diminution du gabarit de la route, la création de pistes cyclables, la reprise des giratoires et des carrefours, et les dispositifs de signalisation, doivent permettre d'assurer une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la route ;
- Valoriser le cadre de vie et le patrimoine local.

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux, Annie DUBOS propose aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du CALVADOS au titre de la répartition du produit des amendes de police.



Le plan de financement proposé est le suivant :

Plan de financement

Requalification de l'entrée d'agglomération de Houlgate RD513 - Phase 1

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature de la dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en €	Taux (en %)
		AIDES PUBLIQUES		
Acquisition foncière :		Union européenne - Fonds leader :		
Acquisition immobilière :		Etat - DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) :		
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :		Etat - DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) :		
Dépenses de travaux :	146 174,48 €	Etat - FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire) :		
Dépenses d'équipement :		Conseil régional :		
Autres prestations : (à préciser)		Conseil départemental - APCR (Aide aux petites communes rurales) :		
Aléas :		Conseil départemental - Contrat de territoire :		
Dépenses de fonctionnement :		Conseil départemental - Amendes de police :	40 000,00 €	41,53%
Autres : (à préciser)		Autres subventions : (à préciser)		
Sous-total 1	146 174,48 €	Sous-total 1 ⁽¹⁾	40 000,00 €	41,53%
		AUTOFINANCEMENT		
A déduire des dépenses		Fonds propres :	106 174,48 €	58,47%
Recette générées par l'investissement :		Emprunts :		
Sous-total 2	0,00 €	Autres : (à préciser)		
		Sous-total 2	106 174,48 €	58,47%
TOTAL H.T.	146 174,48 €	TOTAL H.T.	146 174,48 €	100,00%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du CALVADOS au titre de la répartition du produit des amendes de police pour financer l'opération susmentionnée,
- informent que les crédits correspondants seront inscrits au budget général de la commune 2024,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Olivier COLIN,
Maire

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20240216-D24-07-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024